

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 18 novembre 2024

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LA ROCHÉNARD POUR LA RESTAURATION D'UN TAMBOUR DE FACTURE COUESNON & CIE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Alain CANTEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Noémie FERREIRA pouvoir à Aurore NADAL, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Lucy MOREAU, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO pouvoir à Dominique SIX, Florent SIMMONET pouvoir à Florence VILLES, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents suppléés :

.

Titulaires absents :

François BONNET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Alain CANTEAU, Olivier D'ARAUJO, Noémie FERREIRA, Elsa FORTAGE, Anne-Sophie GUICHET, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Bastien MARCHIVE, Rose-Marie NIETO, Florent SIMMONET, Séverine VACHON, Valérie VOLLAND.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

PÔLE VIE DU TERRITOIRE - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LA ROCHÉNARD POUR LA RESTAURATION D'UN TAMBOUR DE FACTURE COUESNON & CIE

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 30 mai 2016 créant le Fonds Communautaire du Patrimoine en faveur de la restauration des objets mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques ou non protégés, et approuvant son règlement d'intervention ;

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Commune de La Rochénard souhaite restaurer un tambour de facture Couesnon & Cie, daté vers 1900 -1910.

L'ensemble de l'instrument est encrassé. Les cerclages peints montrent des traces d'usure liées à l'usage de l'instrument. Les tirants de tension sont secs. Une membrane est déchirée.

La Commune souhaite une réparation de l'instrument pour utilisation à venir dans le cadre de certaines commémorations. Il a été décidé le nettoyage du tambour, le montage d'une peau de frappe épaisse avec un accordage, la vérification de l'accastillage, du timbre et le rafraîchissement de la peinture des cercles en bois.

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de La Rochénard en date du 26 septembre 2024 sollicitant un fonds de concours pour la restauration du tambour à hauteur de 50% du montant de l'opération (290€) ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Fonds Communautaire du Patrimoine du 19 septembre 2024 relatif à l'éligibilité du projet, à son protocole de restauration et au montant du devis ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue à la Commune de La Rochénard un fonds de concours au titre du Fonds Communautaire du Patrimoine à hauteur de 50% du montant de l'opération de restauration du tambour, soit 145€, selon le plan de financement en annexe ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le



ID : 079-200041317-20241118-C__63_11_2024-DE

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Lydia ZANATTA

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué